Convention de Massif central 2021-2027



Appel à projets 2023 – Saison 2

Pôles de pleine nature

Massif central

Mai 2023

**Contexte**

L’appel à projets s’inscrit dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027 signée par l’Etat, les Régions et les Départements du Massif central et EDF Hydro.

La convention interrégionale s’articule autour de 3 axes majeurs

1. Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels
2. Accompagner la transformation des filières économiques du massif
3. Amplifier l’attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations

Le présent appel à projets s’inscrit dans l’axe 2.

Durant la précédente période de programmation 2014-2020, deux appels à projets ont été lancés (2015 et 2016) en vue d’identifier et d’accompagner dans la durée des pôles de nature à l’échelle du Massif central. 17 territoires ont été lauréats de ces 2 appels à projets. L’aide de la convention interrégionale et du programme opérationnel interrégional (POI) FEDER a permis d’aider ces territoires sur 5 ans, en ingénierie (animation), et pour la réalisation de leur plan d’actions.

Le concept de « pôle de pleine nature », développé dans ces deux appels à projets, désigne un territoire organisé souhaitant développer une offre touristique de nature (sports et loisirs) valorisant le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et patrimoniales.

Dans les mêmes perspectives, ce nouvel appel à projets vise à mobiliser des territoires du Massif central, présentant une envergure suffisante en termes de périmètre, de stratégie et d’actions pour être inspirants pour les autres territoires du massif. Il s’agit ainsi, d’organiser à l’échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l’excellence et l’innovation, proposant d’expérimenter des méthodes de travail et de valorisation exemplaires et reproductibles.

Objectifs des pôles de pleine nature :

* Proposer une offre qualifiée, diversifiée, de différents niveaux, permettant de séduire un large panel de profils de clientèles touristique ou de population de proximité… (enfants, adolescents, jeunes couples, familles, tribus, séniors, sportifs confirmés, …).
* Proposer des produits et séjours adaptés aux différentes demandes des clients (de la demi-journée, aux courts séjours, aux séjours semaine, ...).
* Utiliser les activités et les sports de nature comme clé d'entrée du territoire pour développer en parallèle d'autres secteurs touristiques : bien-être, remise en forme, santé, découverte de la culture locale, du patrimoine...
* Allonger les durées d'exploitation des équipements touristiques en jouant avec les différents types de profils et les différents types de produits et séjours proposés.
* Valoriser, dans le cadre d’un modèle économique durable, un patrimoine environnemental et des ressources naturelles remarquables et fragiles.
* Développer des services à la population et des activités toute l’année (4 saisons) pour accroître l’attractivité territoriale et favoriser ainsi l’accueil de nouvelles populations.
* Développer la pratique des sports et loisirs de nature par les habitants pour qu’ils deviennent de véritables ambassadeurs de leurs territoires.
* Poursuivre la modernisation de l’image du Massif central, attractif par la qualité et les compétences en matière d’accueil touristique et de loisirs.

**De nouvelles orientations attendues dans la période de programmation 2021-2027**

La nouvelle génération de pôles de nature doit ouvrir une nouvelle étape de travail en vue de qualifier, de diversifier l’offre et de répondre à de nouveaux enjeux : développer leur ancrage territorial, viser de nouvelles ambitions en matière de durabilité et de sobriété (transition touristique et écologique), intégrer un large partenariat à l’échelle du territoire, gagner encore en attractivité.

L’enjeu majeur vise l’émergence d’un nouveau modèle : approche/maillage territorial, offre 4 saisons, approche globale intégrant touristes et population locale, nouvelles modalités de gouvernance, développement durable et adaptation au changement climatique (offre responsable répondant aux enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité, du patrimoine naturel, paysager et architectural, de sobriété foncière et énergétique, de prise en compte des risques naturels -pénurie d’eau, incendie, …-, de décarbonation des mobilités, …), attractivité.

Deux points d’amélioration incontournables, toujours d’actualité, devront obligatoirement être traités :

• La mise en tourisme (valorisation touristique) et la mise en marché du pôle de pleine nature (approche numérique/digitale, promotion, communication, commercialisation)

• Le développement d’un modèle économique autonome financièrement pour la poursuite de l’animation du pôle de pleine nature.

De nouvelles orientations sont à prendre en compte ou à approfondir :

* Transition touristique et écologique des activités touristiques et de loisirs
* Pôles de nature et culture – patrimoine - paysages
* Pôles de nature et bien-être, remise en forme, santé (prévention santé).
* Pôles de nature et vie sociale : éducation à l’environnement (biodiversité, eau, paysages, économie locale et usages, …), rencontres et moments partagés, approche intergénérationnelle, mixité et inclusion sociale (personnes en situation de handicap, de décrochage scolaire, de grande précarité…)
* Pôles de nature et attractivité territoriale : tourisme d’immersion, pour accompagner les démarches mises en œuvre en faveur de l’accueil de nouveaux actifs, nouvelles populations, …
* Pôles de nature / gouvernance ; points notamment à travailler : association des habitants : une stratégie élaborée avec les habitants et pour les habitants (acceptation sociale), acteurs de l’offre et clients potentiels ; intégration des partenaires économiques (entreprises, prestataires, …)
* Pôles de nature et accessibilité/mobilité
* Hébergement : développement et adaptation de l’offre, articulation avec l’offre résidentielle
* Compatibilité des usages, cohabitation entre les différents acteurs du territoire.
* Gestion des flux dans le temps et dans l’espace, afin d’éviter des pics de fréquentation sur des sites à forte notoriété ou sur des espaces naturels fragiles
* Pôles de nature et exemplarité environnementale : gestion des déchets et des ressources, alimentation locale, économie circulaire…
* Observation, évaluation
* Stratégie de pérennisation de l’offre ; la 1ère génération des pôles de nature a permis la mise en place d’une offre conséquente (randonnées, trail, VTT, …), il est important maintenant de l’entretenir, via des modalités de fonctionnement pérennes économiquement, pour un maintien dans un bon état fonctionnel

**Dossier de candidature**

**Appel à projets Massif central / Pôles de nature 2023 - MASSIF CENTRAL**

**FICHE DE PRESENTATION DU PROJET**

*IMPORTANT*

*Les éléments renseignés dans les pages ci-après (qualitatifs et quantitatifs) doivent être présentés de manière synthétique, mais être toutefois suffisamment précis pour intégrer au mieux le processus de sélection des projets.* *Il s’agira de faire ressortir les éléments forts, les problématiques majeures, les priorités. Des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément : cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement. Les pages-ci après doivent pouvoir être recopiables.*

**1- Identification du porteur de projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Porteur du projet (nom de la structure) |  |
| Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction |  |
| Contact mail du porteur |  |
| Nom de l’opération |  |
| N°SIRET / N° RNA pour une association |  |
| Contact (Personne en charge du suivi de l’opération et fonction) : |  |
| Téléphone fixe |  |
| Téléphone mobile |  |
| Email |  |
| Adresse :  - N° - Libellé de la voie  - Complément d'adresse  - Code postal  - Code INSEE  - Commune |  |
| Nature / statut juridique |  |

**1- Diagnostic**

**1.1- Description du territoire :**

* Périmètre (en particulier préciser la liste des communes concernées et leur code INSEE)
* Organisation/articulation territoriale : principaux bourgs structurants, espaces péri-urbains, espaces « rurbains » (espaces ruraux sous influence de pôles urbains), espaces plus isolés, …
* Problématiques majeures
* Aspects démographiques,
* Capacités d’ingénierie du territoire

***Espace à adapter selon besoins / 2 pages maximum***

**1.2- Diagnostic touristique :**

* Offre d’activités de pleine nature, description et présentation cartographique (document annexe) : sites et espaces de pratique, itinéraires, zonages de protection environnementale, …
* Spécialisation / notoriété en matière de sports et loisirs de nature : discipline démarquante, sites spécifiques, plus-value particulière, …
* Offre culturelle et patrimoniale, offre thermale, …
* Commerces et services en appui de l’offre ; hébergements,
* Clientèles (touristique et locale) : caractéristiques et typologie.
* Promotion, communication et commercialisation
* Modalités d’organisation et de gouvernance, principales structures porteuses de développement,
* Forces et faiblesses, enjeux et menaces
* Pour les territoires « pôles de nature » durant la précédente période de programmation, bilan synthétique : programme d’actions réalisé, réussites et difficultés rencontrées, enjeux et perspectives, …

***Espace à adapter selon besoins / 5 pages maximum***

**2- Stratégie et programme d’actions à 3 ans :**

* Description de la stratégie envisagée pour les années à venir : grands enjeux, priorités et objectifs visés, problématiques majeures à travailler
* Programme d’actions envisagé (avec les différents maitres d’ouvrage dédiés et les modalités de financement envisagées), feuille de route et échéancier
* Moyens déployés pour mettre en œuvre la stratégie : animation, ingénierie
* Cohérence avec les dynamiques supra-territoriales : schémas touristiques, …
* Partenariat : collectivités locales et leurs groupements, professionnels du tourisme, des sports et des loisirs de nature, associations et fédérations sportives, partenaires économiques (entreprises, prestataires, …), habitants et acteurs locaux, partenaires institutionnels (département, région, services de l’Etat, …), …
* Modalités de gouvernance spécifiques mise en place par la structure chef de file pour suivre la mise en place de la stratégie et du programme d’actions : comité de pilotage, comités techniques, …
* Articulation avec les autres démarches territoriales engagées
* Mise en tourisme et mise en marché du pôle.
* Développement d’un modèle économique autonome financièrement pour la poursuite de l’animation du pôle.
* Stratégie et orientations environnementales (maîtrise des impacts du pôle).
* Pour les territoires « pôles de pleine nature » durant la précédente période de programmation, plus value de la stratégie visée par rapport à la période précédente, approche novatrice, nouvelles actions…
* Proposition d’une méthode (résultats attendus, indicateurs de réalisation, d’impact, …) permettant d’apprécier et d’évaluer la « transformation » opérée par la stratégie et le programmes d’actions mis en place.

***Espace à adapter selon besoins / 5 pages maximum***

**3-** **Axes (3 à minima) qui feront l’objet d’un travail spécifique dans le cadre de la stratégie**

*Ces axes renvoient aux nouvelles orientations à prendre en compte ou à approfondir ; voir page 3.*

*Il n’est pas attendu que chaque candidature traite de manière exhaustive l’ensemble de ces orientations ; chaque territoire privilégiera les orientations adaptées à ses spécificités, à ses enjeux, à ses objectifs. Pour chaque axe de travail, seront précisés : les objectifs et les résultats attendus, les moyens mobilisés en ingénierie, le partenariat visé, des éléments d’évaluation permettant d’apprécier la réussite de la démarche.*

*A noter que cette partie constituera un volet majeur dans le processus de sélection des candidatures.*

***Espace à adapter selon besoins / 5 pages maximum***

**4- Plan de financement**

***Situation vis-à-vis de la TVA :***

☐ Porteur assujetti en totalité ou partiellement à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s’appliquera sur le montant HT des dépenses.

☐ Porteur non assujetti à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s’appliquera sur le montant TTC des dépenses.

### Dépenses Ressources

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Postes principaux de dépenses (\*)** | **Montants en Euros** | **Origine** | **Montants en Euros** | **% par rapport au coût total** |
|  |  | **FNADT** |  | **%** |
|  |  | Autres fonds publics (détailler) |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  | Autofinancement |  |  |
| TOTAL |  | TOTAL |  |  |

**OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS**

**Je soussigné-e** Cliquez ici pour taper du texte.**, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), soumets le projet décrit dans le présent formulaire au titre de l’appel à projets « Pôle de pleine nature » 2023 - Saison 2.**

**J'atteste sur l'honneur (cases à cocher de façon manuscrite):**

L’exactitude des renseignements que j’ai indiqués dans ce présent formulaire et les éventuelles annexes associées

La régularité de la situation légale, administrative, sociale, fiscale, comptable et environnementale du maître d’ouvrage

Ne pas faire l’objet d’une procédure collective (ex : redressement, liquidation…) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la règlementation européenne des aides d’Etat,

N’être affecté par aucun conflit d’intérêts dans le cadre de la présente demande

Avoir pris les dispositions nécessaires pour sensibiliser les membres de ma structure au conflit d’intérêt

Avoir pris les dispositions pour que toute personne, élus, technicien, actionnaire etc., susceptible d’être en conflit d’intérêt dans le cadre de cette opération se déclare comme telle et soit écartée des commissions d’appel d’offre ou de toute instance amenée à attribuer une prestation ou un financement en lien avec cet intérêt particulier.

Ne pas avoir consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d’avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d’une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu’incitation ou récompense liée à la présente demande de subvention

Que l’opération faisant l’objet de la présente demande n’a subi aucun commencement d’exécution avant la date de dépôt de la candidature.

**Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer la non sélection du projet.**

**La signature engage le bénéficiaire sur le contenu du présent formulaire et de l’intégralité des documents complémentaires associés.**

*Fait à* Cliquez ici pour taper du texte. *le* Cliquez ici pour entrer une date.

**Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)**

*Nom et Fonction du signataire :* Cliquez ici pour taper du texte.

**Résumé du projet en quelques lignes**

**Documents à joindre :**

• lettre d’intention formalisant l’engagement de la structure chef de file ; courrier d’engagement des communautés de communes concernées si le territoire de projet associe plusieurs communautés de communes (parcs naturels, Pays/PETR).

• Délibération

• des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément (cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement) permettant d’argumenter l’intérêt du projet.

**Règles et modalités de l’appel à projets**

**1- Territoires éligibles**

La taille minimale du territoire exigée est celle de la communauté de communes ; territoires éligibles : communauté de communes, parcs naturels, Pays/PETR, communauté d’agglomération, territoire issu de regroupement de collectivités locales (syndicat, …). Les bénéficiaires peuvent être des collectivités locales ou leur groupement. La structure chef de file devra disposer de toute la légitimité nécessaire pour animer et porter la stratégie touristique visée. Lors de l’instruction, dans le cas de candidatures intéressantes visant des territoires contigus, des demandes de regroupement pourront être formulées par le partenariat Massif central.

**2- Durée du projet**

La durée du projet est de 3 ans

**3- Engagement des territoires-lauréats**

* Organisation d’au moins un comité de pilotage par an associant les cofinanceurs Massif central.

Lors de ce comité de pilotage, il est attendu une présentation actualisée de la démarche mise en œuvre.

* Engagement à participer à la mise en réseau Massif central.

Afin de développer une culture partagée, échanger entre pôles, se former et se « co-former » (partage de méthodes de travail, de bonnes pratiques, …), réfléchir à la mise en place d’actions partenariales, une mise en réseau est organisée afin de favoriser une mutualisation à l’échelle du Massif central ; prévoir à cet effet 4 jours par an.

* Engagement à consacrer 1 à 2 jours à des actions de communication et de diffusion d’expériences dans le Massif central.
* Engagement à évaluer le projet (approches quantitative et qualitative) au travers de différents indicateurs relatifs aux objectifs poursuivis et permettant un suivi régulier du projet.
* Rédaction d’un rapport d’activité annuel présentant le travail réalisé et l’état d’avancement du projet.
* Mise en place d’une communication active autour du projet :
  + Au lancement du projet, rédaction d’un texte synthétique présentant le projet publiable sur le site internet « massif-central.eu ».
  + Réalisation de capsules vidéo, au lancement et à la clôture du projet ; des capsules supplémentaires pourront également être proposées lors des étapes-clé du projet.
  + Communication dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.

**4- Soutien financier**

Dépenses éligibles : frais de personnel liés à l’animation du pôle sur la base d’un ETP.

L’assiette éligible porte sur 60% d’un ETP, intégrant le salaire et les coûts indirects. Les frais de mission ne sont pas éligibles. Une seule structure est éligible par pôle. Taux d’aide : 70%.

*Pour prendre en compte le cas de temps partiel, une dérogation pourra être accordée - sous réserve de l’appréciation du projet - par rapport à la base d’un ETP qui pourra être ramené à 0,8 ETP minimum, et devra correspondre à la quotité de travail de la personne en charge de l’animation exclusivement dédiée au projet (soit un seul animateur, dédié au projet). Exemples : 0.8 ETP éligible si la personne travaille à temps partiel à 80% et 0,9 ETP éligible si la personne travaille à temps partiel à 90%.*

Aide plafonnée à 79 603 € pour 3 ans

A noter que les dépenses de personnel relevant d’agents de la fonction publique territoriale ne sont pas éligibles à cette aide.

En complément de cette aide de l’Etat finançant l’animation du pôle, des crédits pourront être mobilisés, sous réserve des modalités d’intervention de chaque financeur, pour la réalisation du plan d’actions : crédits des Conseils Régionaux et Départementaux, crédits relevant du programme opérationnel FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et de sa priorité 7 Massif central, crédits d’EDF Hydro.

**5- Critères d’appréciation des candidatures**

Le processus de sélection des candidatures intégrera prioritairement les critères d’appréciation suivants :

- démarche engagée en matière de transition écologique et touristique

- qualité et périmètre du partenariat ; avec une attention particulière visant les habitants, acteurs locaux (associations notamment) et les partenaires économiques (entreprises, prestataires, …).

- modalités de gouvernance en adéquation avec la stratégie à mettre en place et les objectifs visés.

- ingénierie mobilisable au-delà de l’agent en charge de l’animation du pôle de pleine nature (ingénierie mobilisable au niveau des partenaires proches du chef de file).

- degré d’ambition de la stratégie visée (Cf. 2- Stratégie) ; pour les territoires « pôles de nature » durant la précédente période de programmation, plus value de la stratégie visée par rapport à la période précédente, approche novatrice, nouvelles actions…

- capacité à réaliser le programme d’actions présenté (identification des maitres d’ouvrage, des modalités de financement, …)

- degré d’ambition des axes approfondis via un travail spécifique dans le cadre de la stratégie (Cf. 3- Axes qui feront l’objet d’un travail spécifique dans le cadre de la stratégie).

**6- Calendrier**

**Lancement de l’appel à projets :** mi-mai

**Date de réception des candidatures :** 13 juillet - 12 heures

**Comité de programmation :** octobre

Sous réserve de disponibilités budgétaires, il est envisagé de lancer un nouvel appel à projets « pôles de pleine nature » en 2026.

**7- Déroulement de la procédure**

La procédure comprend les phases suivantes :

* Une phase de dépôt de la candidature ;
* Une phase de présélection ;
* Une phase d’auditions de tout ou partie des candidats présélectionnés si nécessaire ;
* Une phase de sélection finale ;
* Une phase où les porteurs de projets sélectionnés seront invités à compléter leur dossier en vue de leur examen en comité de programmation (dépôt de la demande de financement)
* Une phase de validation des candidatures retenues en comité de programmation
* Une dernière phase visant la signature de la convention et le lancement du projet

**8- Envoi des dossiers**

Les candidatures doivent être transmises par voie dématérialisée avec demande d’avis de réception sur démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fba4c145-6fb8-4226-a32d-a69e3397414d>

Aucun début d’exécution ne devra avoir lieu avant la sélection finale et le conventionnement avec les territoires lauréats.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

• l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT -Commissariat du Massif central)

Bertrand Cazal : 06 27 48 33 47 / [bertrand.cazal@anct.gouv.fr](mailto:bertrand.cazal@anct.gouv.fr)

----------------------